



## Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3318  
23 novembre 1993

FRANCAIS

---

### PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3318e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 23 novembre 1993, à 18 h 25

Président : M. JESUS (Cap-Vert)

Membres :

Brésil	M. SARDENBERG
Chine	M. CHEN Jian
Djibouti	M. CHIREH
Espagne	M. PEDAUYE
Etats-Unis d'Amérique	M. WALKER
Fédération de Russie	M. VORONTSOV
France	M. LADSOUS
Hongrie	M. ERDÖS
Japon	M. HATANO
Maroc	M. AMAR
Nouvelle-Zélande	M. van BOHEMEN
Pakistan	M. MARKER
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. RICHARDSON
Venezuela	M. TAYLHARDAT

---

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 18 h 25.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA QUESTION DE L'AFRIQUE DU SUD

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afrique du Sud une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Steward (Afrique du Sud) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

A l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Le Conseil de sécurité se félicite de l'heureux aboutissement du processus de négociations multipartites en Afrique du Sud ainsi que de la conclusion, dans ce contexte, d'accords relatifs à une constitution intérimaire et une loi électorale. Ces accords représentent un progrès sans précédent dans les efforts entrepris pour instaurer une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale.

Le Président

Le Conseil de sécurité attend avec intérêt les élections qui doivent avoir lieu en Afrique du Sud en avril 1994. Il demande instamment à toutes les parties en Afrique du Sud, y compris celles qui n'ont pas pleinement participé aux entretiens multipartites, de respecter les accords conclus au cours des négociations, de renouveler leur engagement à l'égard des principes démocratiques, de prendre part aux élections et de résoudre les questions en suspens par des moyens pacifiques uniquement.

Le Conseil de sécurité réitère sa ferme volonté de continuer d'appuyer le processus de changement démocratique pacifique en Afrique du Sud pour le bien de tous les Sud-Africains. Il félicite une fois de plus le Secrétaire général et la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS) du travail qu'ils ont accompli pour faciliter ce processus. Il invite le Secrétaire général à hâter la préparation d'un plan qui pourrait être utilisé au cas où l'Organisation des Nations Unies serait appelée à jouer un rôle dans le processus électoral, y compris en matière de coordination avec les missions d'observation de l'Organisation de l'unité africaine, de la Communauté européenne et du Commonwealth, de façon à pouvoir examiner promptement toute demande d'assistance qui serait adressée à l'ONU dans ce domaine. A ce sujet, le Conseil demande instamment que soient créés le Conseil exécutif de transition et la Commission électorale indépendante.

Le Conseil de sécurité considère que le passage de l'Afrique du Sud à la démocratie doit être étayé par le développement et le relèvement économique et social, et fait pour cela appel à l'aide de la communauté internationale."

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/26785.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 30.